



Projet financé par
l'Union européenne

Projet de coopération technique sur la mobilité professionnelle circulaire

THAMM II



Opérateur de mise en
œuvre

CONSULTATION POUR LE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES DES CHERCHEURS D'EMPLOI EN LANGUE FRANÇAISE

Cadre : Coopération technique entre la Tunisie et l'Union européenne

Contractant : Représentation en Tunisie de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII, opérateur de mise en œuvre de THAMM OFII)

Type de contrat : Contrat de prestation

Zone géographique d'intervention : Tunisie

Date limite de réception des candidatures : 2 octobre 2024 à minuit

Pièces exigées : immatriculation RNE, offre technique (méthodologie, approche, RH mobilisées) et offre financière détaillée, références.



I - CONTEXTE

1- Programme THAMM

THAMM signifie "Towards a holistic approach to labour migration governance and labour mobility in North Africa". Autrement dit : "Vers une approche globale de la gouvernance des migrations de travail et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique du Nord". Il s'agit d'un programme régional (Tunisie, Maroc, Égypte) financé par l'Union européenne et mis en œuvre de manière conjointe par l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), la coopération allemande (GIZ), l'Agence belge de développement (Enabel) et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

THAMM travaille sur cinq axes :

- 1 : La mise en place progressive d'un cadre politique, législatif, institutionnel et réglementaire dans le domaine de la migration légale et de la mobilité.
- 2 : L'amélioration des mécanismes d'évaluation, de certification, de validation et de reconnaissance des qualifications et des compétences des migrants.
- 3 : L'amélioration des connaissances et de la gestion de données dans le domaine de la migration légale et de la mobilité.
- 4 : L'établissement ou l'amélioration des schémas de mobilité.
- 5 : L'amélioration de la coopération entre les acteurs concernés dans le domaine de la migration légale et de la mobilité, en particulier concernant l'insertion professionnelle.

2- Projet THAMM OFII

L'intervention de l'OFII se concentre sur la Tunisie. L'objectif général est d'accroître la mobilité professionnelle circulaire entre la Tunisie et les Etats européens, la France en particulier. Ceci relève des axes 4 et 5 du programme THAMM. Le projet s'étend sur une période de 4 ans (jusqu'au 31 décembre 2025).

La mobilité circulaire est entendue comme la possibilité pour une personne qui s'est engagée légalement dans un parcours migratoire d'envisager des périodes de sa vie en Europe et d'autres en Tunisie, sans caractère irréversible.

La mobilité circulaire doit bénéficier à toutes les parties prenantes :

- ❖ Aux migrants : séjour légal, couverture sociale, droit à la formation, capacité d'épargne, possibilité d'une aide au retour ou à la réinstallation ;
- ❖ Aux pays de séjour : en palliant les difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (métiers en tension, emplois non pourvus) ;
- ❖ Aux pays d'origine : lutte contre le chômage, transferts d'argent, retour des compétences accrues par l'expérience migratoire, transfert technologique, réseau international, etc.

Le projet THAMM OFII comporte quatre objectifs spécifiques. Le quatrième concerne l'employabilité des demandeurs d'emploi qualifiés.

OS1 : promouvoir des programmes de mobilité circulaire

OS 2 : l'attractivité du territoire tunisien est développée aux yeux des compétences expatriées

OS 3 : la coopération entre les administrations tunisiennes et françaises/européennes, autour des métiers en tension est renforcée

OS 4 : l'employabilité en Tunisie et à l'étranger (France) des demandeurs d'emploi qualifiés est renforcée

Résultat 4.1 : la demande du marché français/des marchés extérieurs est prise en compte dans le système de formation tunisien.

Résultat 4.2. Le système de formation professionnelle est amélioré

Activité 4.2.3. L'accès des demandeurs d'emploi à des formations linguistiques complémentaires est amélioré.

4.2.3.4 - Mettre en place 4 solutions de formation linguistique destinées à 4 publics cibles différents.

II - PROJET DE RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES DES CHERCHEURS D'EMPLOI EN LANGUE FRANÇAISE

1- Objectifs

L'objectif général de la consultation est de renforcer l'employabilité des jeunes apprenants et des diplômés à la recherche active d'emploi, par la mise en place d'un dispositif permettant l'acquisition de compétences linguistiques recherchées par les entreprises en France.

Les objectifs spécifiques de la consultation se déclinent en trois volets :

- 1) Le développement des compétences linguistiques afin de favoriser l'insertion professionnelle ;
- 2) La facilitation de la mobilité et des trajectoires professionnelles entre la Tunisie et l'Europe (France) ;
- 3) L'accompagnement des entreprises dans le renforcement des capacités linguistiques de leurs futures recrues (anticipation).

2- Résultats recherchés

- Renforcement des capacités linguistiques de 450 à 500 personnes à travers 40 heures de formation par personne.
- Avoir des candidats tunisiens à la migration capables de s'intégrer facilement dans la société française, le milieu professionnel et le secteur d'activité dans lequel ils vont opérer.

3- Bénéficiaires

Le public cible se distingue en deux lots :

Lot n°1 : Chercheurs d'emploi et nouvelles recrues - 300 bénéficiaires

- Jeunes diplômés de l'université ou de la formation professionnelle dont le secteur de formation initiale est demandé sur le marché de l'emploi européen (France) ;
- Candidats sélectionnés pour leurs capacités techniques mais qui ne sont pas intégrés dans le marché de l'emploi européen (France) faute de compétences linguistiques ;
- Candidats recrutés ayant besoin d'un renforcement de capacités linguistiques depuis la France (en ligne).

Conditions d'éligibilité :

- Avoir un niveau de départ A1, A2 ou B1.
- Être disponible durant les séances de formation.
- Le cas échéant, disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet pour suivre la formation en ligne.

Lot n°2 : Apprenants de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole (AVFA) - de 150 à 200 bénéficiaires :

- La formation est destinée aux apprenants de la formation professionnelle agricole au sein des centres de l'AVFA, sur tout le territoire tunisien ;
- La formation sera dispensée dans les salles de cours des centres de formation de l'AVFA.

Conditions d'éligibilité :

- Être un apprenant de l'AVFA.

4- Prestations demandées

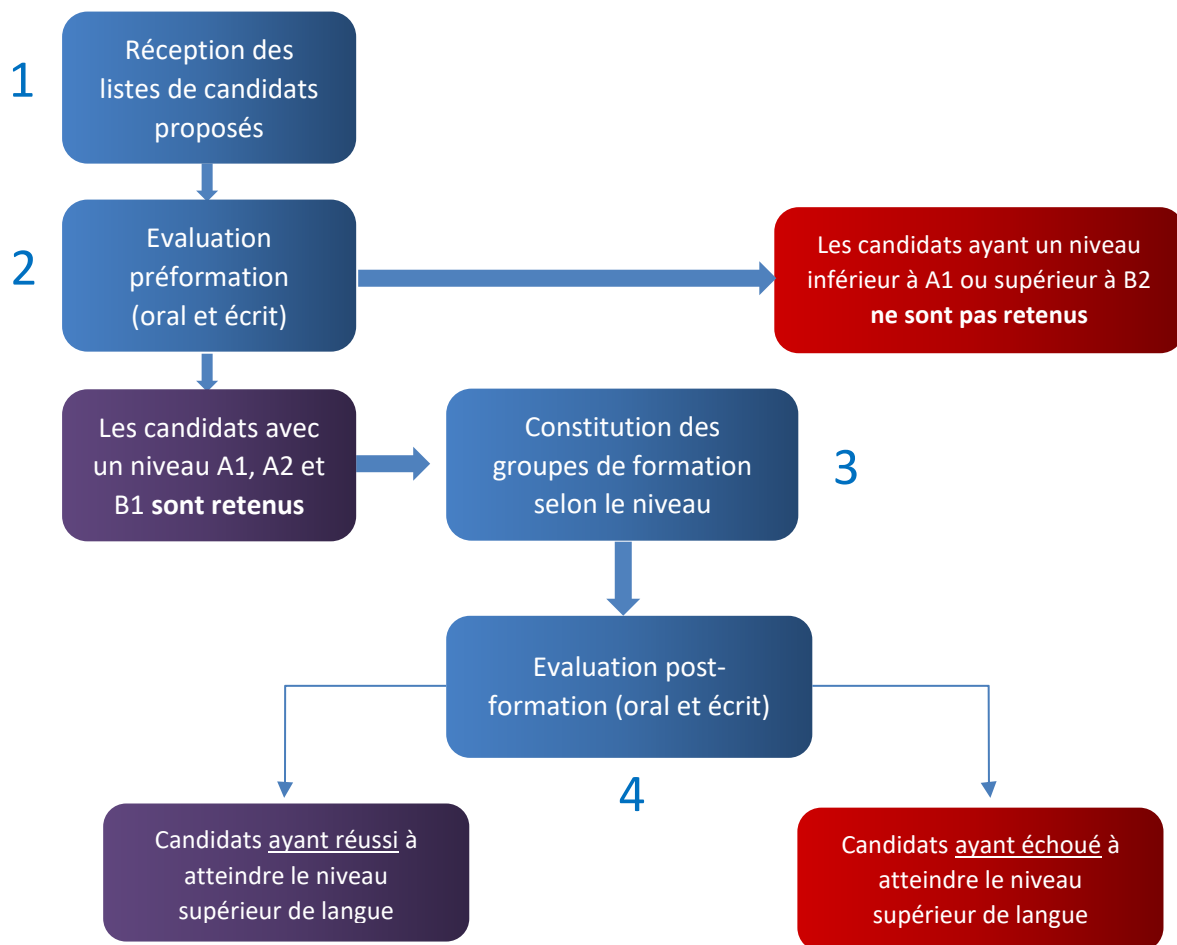
NB : la sélection des candidats à la formation pour les 2 lots n'est pas de la responsabilité du prestataire. Elle incombe à l'équipe du projet THAMM-OFII et à ses partenaires

Les prestations demandées dans le cadre de cet appel à candidatures sont les suivantes :

Missions à réaliser pour le lot 1 :

1. Evaluer le niveau (oral et écrit) d'au moins 300 candidats (préformation) en présentiel ou en ligne. Affecter les candidats retenus dans des groupes de formation homogène de 12 à 16 personnes en prenant en considération le niveau de langue (A1, A2 et B1), la région des bénéficiaires et les moyens techniques dont ils disposent (internet, PC, etc.).
2. Prendre en considération le secteur de formation initiale des candidats pour adapter le contenu de la formation linguistique.
3. Mettre à disposition des bénéficiaires des salles équipées et des moyens technologiques pour animer une formation hybride quand le besoin est identifié (avoir des bénéficiaires présents et d'autres connectés en ligne).
4. Assurer une formation de 40 heures au profit de 300 candidats, si nécessaire en format hybride, en tenant compte du niveau et de la région des participants.
5. Remplacer les candidats qui se désistent au début de la formation par d'autres inscrits en liste d'attente.
6. Encourager les candidats à suivre la totalité de la formation pour obtenir un certificat de formation.
7. Evaluer le niveau des participants (oral et écrit) à la fin de la formation.

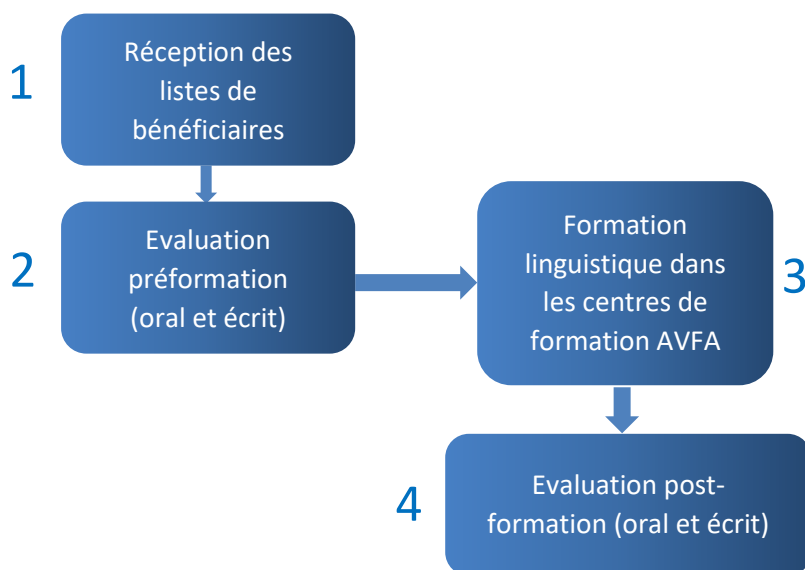
Exemple de processus lot 1 :



Missions à réaliser pour le lot 2 :

1. Évaluer le niveau en langue française des 150 à 200 candidats proposés par l'AVFA, à l'oral et à l'écrit, en présentiel (préformation).
2. Adapter le contenu de la formation aux spécifications du secteur agricole et à la spécialité des apprenants avec l'appui de l'AVFA.
3. Planifier les séances de formation linguistique en fonction des horaires disponibles et des calendriers de formation technique des groupes proposés par l'AVFA.
4. Assurer une formation en présentiel de 40 heures au profit de 150 à 200 apprenants, au sein des centres de formation de l'AVFA.
5. Faciliter l'accès à la formation en proposant des horaires flexibles aux candidats en concertation avec l'AVFA.
6. Évaluer (oral et écrit) le niveau des participants à la fin de la formation pour mesurer l'impact de celle-ci.

Exemple de processus lot 2 :



La liste n'est pas exhaustive et les soumissionnaires ont la possibilité de proposer d'autres activités, dans le cadre de l'éligibilité des dépenses.

Toute activité présentée dans le cadre de cet appel à candidatures doit soutenir et renforcer une approche basée sur les droits, y compris l'égalité hommes/femmes ainsi que la défense et la promotion des droits humains et des libertés fondamentales. Toute activité incluant une participation active des femmes et des jeunes est fortement encouragée.

Les prestations proposées devront se dérouler en Tunisie.

III - VISIBILITÉ

Les soumissionnaires doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer la visibilité du financement par l'Union européenne ainsi que la visibilité de l'administration contractante (l'OFII) et du programme THAMM auprès des bénéficiaires et des employeurs concernés.

IV - PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

1- Sélection des soumissionnaires

Les conditions d'admission des soumissionnaires sont les suivants :

- Être enregistré légalement depuis au moins deux ans au moment du dépôt de la demande ;
- Être en mesure de prouver son expérience en matière de renforcement des compétences linguistiques en français ;
- Être en mesure de délivrer une formation hybride (en présentiel et en ligne) avec des moyens techniques dédiés pour ce format ;
- Être établi en Tunisie ;
- Être en mesure d'organiser des formations dans toutes les régions de Tunisie ;

- Être directement chargé de la préparation et de la gestion de la prestation et non agir en tant qu'intermédiaire.

Si le soumissionnaire ne satisfait pas à ces critères, la soumission ne sera pas étudiée.

2- Eligibilité de la prestation

Durée

La durée de la prestation ne pourra être inférieure à 4 mois ni excéder une période de 12 mois, sauf en cas d'avenant. La prestation devra démarrer dès la signature du contrat avec l'OFII et respecter le calendrier annoncé dans le dossier de candidature.

Couverture géographique

La prestation devra être mise en œuvre en Tunisie.

3- Contenu de l'offre technique

L'offre technique devra être soumise en français. Elle ne devra pas excéder 10 pages, dont 1 page maximum pour la présentation de l'expérience préalable et de l'expertise prouvée dans les domaines de l'accompagnement des apprenants et des diplômés en recherche d'emploi et du renforcement de leurs capacités linguistiques.

L'offre technique devra :

- Préciser comment la prestation favorisera l'insertion professionnelle des diplômés en recherche d'emploi à travers un accompagnement innovant et de qualité.
- Définir et décrire en détail chaque activité (ou groupe de tâches) à entreprendre pour produire des résultats. Une attention particulière sera portée au réalisme du calendrier et au ciblage des activités proposées.
- Présenter la méthodologie :
 - ✓ La structure organisationnelle et l'équipe proposée pour la mise en œuvre de la prestation (par fonction) ;
 - ✓ Les principaux moyens proposés pour la mise en œuvre de la prestation (équipement, matériel et fournitures à acquérir ou à louer) ;
 - ✓ Les procédures de suivi et d'évaluation interne et/ou externe.
- Proposer un plan d'action détaillé pour la totalité de la durée de la prestation.
 - Décrire l'expérience du soumissionnaire dans le domaine de la formation et de l'insertion professionnelle (maximum 1 page).

4- Contenu de l'offre financière

Le soumissionnaire détaillera les coûts :

- 1- Evaluation préformation : par bénéficiaire
- 2- Lot 1 : le coût par **bénéficiaire** de la formation et de l'évaluation post-formation.
Lot 2 : le coût **par classe de bénéficiaires** (entre 12 et 16) de la formation et de l'évaluation post-formation.
- 3- Les coûts doivent être exprimés en HT et TTC. Ces coûts seront forfaitaires englobant tout frais, débours et coûts annexes.

- 4- Le soumissionnaire détaillera les coûts de formation par bénéficiaire/classe, à travers un budget réaliste, avec un rapport coût / efficacité convenable.

5- Modalités de paiement

À l'appui de ses factures, le prestataire retenu s'engage à fournir la liste des personnes inscrites à la formation, les résultats des tests de niveau (avant et après la formation) et les feuilles de présence.

Il s'engage à fournir un rapport final décrivant les résultats obtenus en termes de formation linguistique, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés de l'expérience.

Échelonnement des paiements :

1) Evaluation préformation :

Paiement, sur une base mensuelle de 100% du montant par bénéficiaire ayant subi l'évaluation préformation au cours du mois écoulé.

2) Formation et évaluation post-formation :

- a. Versement d'une 1^{ère} tranche de 20% du montant total de la formation par bénéficiaire pour le lot 1, et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, à la remise de la liste d'inscription des bénéficiaires à la formation et de la constitution des groupes de bénéficiaires.
- b. Versement d'une 2^{ème} tranche de 30% du montant total de la formation par bénéficiaire pour le lot 1 et du montant total de la formation ou par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, à mi-parcours de la formation (20 heures de formation), sur la base des feuilles de présence.
- c. Versement, à la fin du parcours de formation, d'une 3^{ème} tranche de 40% du montant total de la formation par bénéficiaire ayant atteint le niveau supérieur pour le lot 1 et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, sur la base des feuilles de présence et des fiches d'évaluation du niveau atteint par les bénéficiaires.
- d. Versement de la dernière tranche de 10% du montant total de la formation par bénéficiaire ayant atteint le niveau supérieur pour le lot 1 et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2 après réception du rapport final dûment approuvé et validé par l'OFII.

V - PROCÉDURE DE SOUMISSION

Les documents suivants sont à fournir obligatoirement par le demandeur :

- L'immatriculation au registre national des entreprises (RNE) ;
- La présentation du prestataire et de ses références en matière de formation linguistique ;
- L'offre technique précisant la méthodologie, l'approche pédagogique, les ressources humaines et les outils mobilisés ;
- L'offre financière détaillée.

Le dossier de candidature sera soumis par voie électronique. L'objet du courriel sera « Renforcement linguistique » suivi de la dénomination du soumissionnaire. Ex : « **Renforcement linguistique – Prestataire xxx** ».

La date limite de réception des formulaires de candidature est fixée au **2 octobre 2024** à minuit.

Adresses de courrier électronique :

- thammofii@gmail.com
- tahar.kharroubi@ofii.fr
- amine.selmi@ofii.fr
- helene.hammouda@ofii.fr

Les soumissions doivent être envoyées conjointement à ces quatre adresses.

VI - DÉCISION DE L'ADMINISTRATION CONTRACTANTE

En cas de besoin, une phase de négociation est prévue après étude des soumissions, afin de permettre aux soumissionnaires d'apporter un complément d'information ou de réviser certaines activités.

À la suite de la décision d'attribution du marché, le soumissionnaire retenu se verra proposer un contrat de prestation prévoyant un démarrage des activités dans un délai maximum d'un mois.

VII – MISE A JOUR DE LA CONSULTATION

Partie de la consultation	Ancienne version	Nouvelle version
II - Projet de renforcement des compétences linguistiques des chercheurs d'emploi en langue française		
3 – Bénéficiaires		
Lot n°1 :	Le public cible se distingue en trois lots : Chercheurs d'emploi et nouvelles recrues - 100 bénéficiaires	Le public cible se distingue en deux lots : Chercheurs d'emploi et nouvelles recrues - 300 bénéficiaires
Conditions d'éligibilité :	Avoir un niveau de départ A2 ou bien B1.	Avoir un niveau de départ A1, A2 ou B1.
Lot n°3	-	Partie supprimée
4- Prestations demandées	NB : la sélection des candidats à la formation pour les 3 lots n'est pas de la responsabilité du prestataire. Elle incombe à l'équipe du projet THAMM-OFII et à ses partenaires	NB : la sélection des candidats à la formation pour les 2 lots n'est pas de la responsabilité du prestataire. Elle incombe à l'équipe du projet THAMM-OFII et à ses partenaires
Missions à réaliser pour le lot 1 :	<ol style="list-style-type: none"> 1. ... en prenant en considération le niveau de langue (A2 et B1) ... 4. Assurer une formation de 40 heures au profit de 100 candidats, si nécessaire en format hybride, en tenant compte du niveau et de la région des participants. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. ... en prenant en considération le niveau de langue (A1, A2 et B1) ... 4. Assurer une formation de 40 heures au profit de 300 candidats, si nécessaire en format hybride, en tenant compte du niveau et de la région des participants.
Missions à réaliser pour le lot 3 :	-	Partie supprimée
IV - PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION		
4- Contenu de l'offre financière	Lot 3	Partie supprimée
5- Modalités de paiement		
Échelonnement des paiements :		

<p>2) Formation et évaluation post-formation</p>	<p>a. Versement d'une 1^{ère} tranche de 20% du montant total de la formation par bénéficiaire pour les lots 1 et 3, et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, à la remise de la liste d'inscription des bénéficiaires à la formation et de la constitution des groupes de bénéficiaires.</p> <p>b. Versement d'une 2^{ème} tranche de 30% du montant total de la formation par bénéficiaire pour les lots 1 et 3 et du montant total de la formation ou par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, à mi-parcours de la formation (20 heures de formation), sur la base des feuilles de présence.</p> <p>c. Versement, à la fin du parcours de formation, d'une 3^{ème} tranche de 40% du montant total de la formation par bénéficiaire ayant atteint le niveau B2 pour les lots 1 et 3 et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, sur la base des feuilles de présence et des fiches d'évaluation du niveau atteint par les bénéficiaires.</p> <p>d. Versement de la dernière tranche de 10% du montant total de la formation par bénéficiaire ayant atteint le niveau B2 pour les lots 1 et 3 et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2 après réception du rapport final dument approuvé et validé par l'OFII.</p>	<p>a. Versement d'une 1^{ère} tranche de 20% du montant total de la formation par bénéficiaire pour le lot 1, et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, à la remise de la liste d'inscription des bénéficiaires à la formation et de la constitution des groupes de bénéficiaires.</p> <p>b. Versement d'une 2^{ème} tranche de 30% du montant total de la formation par bénéficiaire pour le lot 1 et du montant total de la formation ou par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, à mi-parcours de la formation (20 heures de formation), sur la base des feuilles de présence.</p> <p>c. Versement, à la fin du parcours de formation, d'une 3^{ème} tranche de 40% du montant total de la formation par bénéficiaire ayant atteint le niveau supérieur pour le lot 1 et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2, sur la base des feuilles de présence et des fiches d'évaluation du niveau atteint par les bénéficiaires.</p> <p>d. Versement de la dernière tranche de 10% du montant total de la formation par bénéficiaire ayant atteint le niveau supérieur pour le lot 1 et du montant total de la formation par groupe de bénéficiaires pour le lot 2 après réception du rapport final dument approuvé et validé par l'OFII.</p>
---	--	--